



COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

AVIS DE CONVOCATION

À la séance ordinaire du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le 16 septembre 2013, à 19 h 30, au Siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, salle Papineau

Présence des membres

Parents (10)	Steve Bernier (président)	Présent
	Julie Diotte (vice-présidente)	Présente
	Martin Lebeau	Présent
	André Hamel	Absent
	France Ayotte	Absente
	Hélène Kabis	Présente
	Christian Parent	Présent
	Nathalie Lortie	Absente
	Marie-Josée Fiset	Présente
	Louise Thibault	Absente
Organisme extérieur (1)	Dominique Bertrand	Présente
Direction d'école(1)	Chantal Labelle	Présente
Personnel enseignant (3)	Richard Bisson	Absent
	Vacant	-
	Vacant	-
Personnel professionnel (1)	Marjolaine Farmer	Présente
Personnel de soutien (1)		
Responsable du comité (1)	Annie De Noury Représentant de la direction générale	Présente
Secrétaire	Nicole Laflamme	Présente

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 30, monsieur Steve Bernier constate le quorum et ouvre l'assemblée.

1. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE-ADJOINTE DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO 35-2013-09-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Parent, appuyé par madame Kabis, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Présentation de la nouvelle directrice-adjointe du Service des ressources éducatives
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2013
4. Parole au public
5. Suivis
6. Portrait comparatif pour les classes spécialisées
7. Parole au représentant au Comité de parents
8. Préparation de l'assemblée générale
 - Bilan 2012-2013
 - Composition du Comité CSEHDAA
9. Planification annuelle 2013-2014
10. Calendrier des rencontres 2013-14

CONSULTATION

INFORMATION

11. Parole au public
12. Correspondance
13. Paroles aux membres
 - Message du président
14. Prochaine rencontre – Assemblée générale le 21 octobre 2013

Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2013

RÉSOLUTION NO 36-2013-09-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Parent, appuyé par madame Hélène Kabis, d'adopter le procès-verbal du 10 juin 2013.

4. PAROLE AU PUBLIC

Néant

5. SUIVIS

— Règles de régie interne

RÉSOLUTION NO 37-2013-09-16

IL EST PROPOSÉ par madame Marjolaine Farmer, appuyée par madame Hélène Kabis, de présenter temporairement aux membres la procédure d'élection. Cette procédure est un outil interne à réviser après la séance d'élection.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'Assemblée générale du Comité CSEHDAA annuelle a lieu en octobre, avant la première rencontre du Comité de parents de la nouvelle année scolaire.

À la rencontre du mois de juin, le Comité CSEHDAA fixe la date, le lieu et l'heure de l'assemblée.

Cette assemblée se tient entre autres afin de prendre connaissance du bilan et des états financiers et d'élire les nouveaux membres du Comité ainsi que le représentant au Comité parents.

AVIS DE CONVOCATION

Deux semaines avant l'Assemblée générale, un avis de convocation est adressé à tous les parents d'enfant ayant un plan d'intervention actif, par la poste à ceux du secondaire, et par courrier interne à ceux primaire.

VOTE

À l'Assemblée générale, seuls les parents d'enfant HDAA ont droit à un vote, et les membres procèdent à l'organisation d'un vote par scrutin secret.

En cas d'égalité des votes, un vote prépondérant peut être donné au président de l'assemblée.

MISE EN CANDIDATURE ET PROCÉDURE D'ÉLECTION

Un parent éligible à siéger, et qui désire poser sa candidature comme membre du Comité CSEHDAA, doit s'identifier dès que le président annonce la mise en candidature et élection des parents. Les personnes intéressées devront prendre la parole à tour de rôle afin de partager leur intérêt à siéger à ce comité. Le vote secret sera fait avec le bulletin de vote qui sera distribué à chacun.

DURÉE DU MANDAT

Un membre entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été élu. Son mandat est de deux ans, à moins qu'il se désiste avant la fin de son mandat.

DÉMISSION D'UN MEMBRE

Un membre peut démissionner en tout temps de ses fonctions en faisant parvenir une lettre de démission au secrétaire ainsi qu'à la présidence de ce Comité par la poste, ou tout autre moyen électronique usuel pour lequel un accusé réception peut être fourni. Cette démission entre en vigueur à compter de la réception de la lettre ou à toute autre date ultérieure indiquée par le membre démissionnaire.

PROCÉDURE D'ÉLECTION

ÉTAPES PRÉLIMINAIRES

On procède à la nomination par l'Assemblée générale d'un président d'élection, d'un secrétaire d'élection et d'un ou plusieurs scrutateurs. Ces trois personnes peuvent être un ou des représentants de la Commission scolaire, et/ou, un ou des parents convoqués ne posant pas sa candidature.

Le président d'élection rappelle aux membres les dispositions des règlements sur la composition du comité.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

- le président d'élection nomme et décrit le ou les postes à pourvoir
- les membres qui posent leur candidature doivent être éligibles au poste

- les mises en candidatures se font sur le bulletin de mise en candidature

ÉLECTION DES MEMBRES

Si le nombre de candidatures est égal ou inférieur au nombre de postes à pourvoir dans sa catégorie, le président d'élection nomme ces personnes et les déclare élues. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de postes à pourvoir, le président déclare qu'il doit y avoir un scrutin secret.

Lors de la mise en candidature d'une personne absente, le président lit la candidature aux membres.

SCRUTIN

- un bulletin de vote est remis à tous les parents convoqués et présents à l'Assemblée
- le parent doit inscrire sur le bulletin de vote autant de noms qu'il y a de postes à pourvoir
- le secrétaire recueille les bulletins de vote
- le secrétaire et s'il y a lieu, les scrutateurs dépouillent le vote
- le secrétaire remet les résultats du vote au président d'élection
- le président communique officiellement le résultat du scrutin, sans toutefois en dévoiler le nombre de voix
- le président déclare élus les candidats ayant obtenu la majorité des voix
- si, on obtient l'égalité des voix, on procède à un deuxième tour
- si après le deuxième tour, on obtient encore l'égalité des voix, le président d'élection utilisera son vote prépondérant
- Les candidats qui ne sont pas élus sont automatiquement nommés substitués pour remplacer un membre démissionnaire. L'ordre de priorité est déterminé par le nombre de voix obtenu lors du vote

REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENT

Dès la levée de l'Assemblée, les élus mandatés ont temporairement élu la personne qui représentera le Comité CSEHDAA au Comité de parents.

En novembre, à la première rencontre de ce Comité, les nouveaux membres dont les nominations ont été approuvées par le Comité de parents, et les anciens membres devront élire à main levée la personne qui représentera le CCSEHDAA au Comité de parents.

Cette proposition est adoptée unanimement.

6. PORTRAIT COMPARATIF POUR LES CLASSES SPÉCIALISÉES

Madame Annie De Noury présente aux membres le portrait comparatif des classes spécialisées de la Commission scolaire des Patriotes, et monsieur Bernier est très satisfait de la présentation de ce tableau qui inclut les années antérieures.

7. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU CCSEHDAA AU COMITÉ DE PARENTS

N'ayant pas quorum à la dernière rencontre du Comité de parents, les résolutions ont été reportées à la rencontre suivante.

8. PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

— Bilan 2012-13

Le bilan est présenté aux membres, et la mise à jour de celui-ci sera faite par le président au courant de la semaine qui suit cette rencontre. Les membres ont décidé de produire une résolution pour demander à la Direction générale de rappeler aux représentants syndicaux, l'importance de combler les postes de représentants des enseignants et des employés de soutien.

REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CSEHDAA

RÉSOLUTION NO 38-2013-09-16

Considérant;

- l'expertise particulière de toutes les spécialités que l'on retrouve dans nos écoles,
- que les commissaires ont reconnu cette expertise en nommant les différents groupes pour former le Comité CSEHDAA à la Commission scolaire des Patriotes,
- Considérant l'éclairage que peuvent apporter ces différents représentants au Comité CSEHDAA

Il est proposé par monsieur Parent, appuyé par monsieur Bernier, de réitérer aux différents intervenants l'importance de leur présence au Comité CSEHDAA.

L'importance de l'expertise ou de l'opinion qu'un enseignant ou un employé de soutien peut apporter à une rencontre,

L'importance du rôle qu'ils ont à participer aux rencontres,

Il est proposé par monsieur Parent, appuyé par monsieur Bernier, de demander à la Direction générale de faire des pressions auprès des différents groupes afin de promouvoir la présence d'un représentant des enseignants et d'un représentant des employés de soutien auprès du Comité CSEHDAA.

Cette proposition est adoptée unanimement

— Composition du comité

Monsieur Bernier informe les membres de la composition du Comité.

9. PLANIFICATION ANNUELLE 2013-14

Monsieur Bernier demande une mise à jour de ce document. Il aimerait inclure la planification annuelle au bilan qui sera présenté aux parents à l'assemblée générale.

Madame De Noury mettra ce document à jour et ce point sera ajouté aux suivis de novembre 2013.

CONSULTATION

Néant

DÉCISION

Néant

INFORMATION

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. CORRESPONDANCE

Monsieur Bernier a reçu de la publicité de la Fédération du Comité de parents. Il apportera la documentation à la rencontre de novembre 2013.

12. PAROLE AUX MEMBRES

– Message du président

Monsieur Bernier a annoncé aux membres qu'il ne se représentera pas l'an prochain au poste de président, mais qu'il désire garder son siège de parent membre.

Monsieur Lebeau annonce aux membres qu'il ne pourra continuer à siéger, étant donné qu'il n'est plus parent d'enfant HDAA.

Madame Diotte annonce qu'elle se désiste du poste de représentante au Comité de parents, et monsieur Bernier explique le rôle que cette personne joue auprès de ce Comité.

14. PROCHAINE RENCONTRE : Assemblée générale 21 octobre 2013

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #39-2013-09-16

Levée de la séance à 21h30, il est proposé par madame Marjolaine Farmer, appuyée par madame Chantal Labelle, de lever la séance.

MONSIEUR STEVE BERNIER

Président

MADAME ANNIE DE NOURY

Représentante de la direction générale

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN
DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE
Téléphone : 450 441-2919 poste 3718
Télécopieur : 450 441-9280

c.c. Direction générale
Président du Comité de parent